



Schweizerische Chorvereinigung  
Union suisse des chorales  
Unione svizzera dei cori  
Uniun svizra dals chors

# Règlement

## de la Fête suisse de chant 2022

Version révisée du CD de l'USC, version du 02.07.2020

---

Par souci de simplification, ce document utilise la forme masculine, la forme féminine étant sous-entendue.

Dans ce document, le mot « chœurs » est utilisé comme terme générique et comprend également les communautés chorales et les ensembles.

---

### 1. Buts

La Fête suisse de chant encourage la culture chorale suisse par le biais de rencontres, d'inspiration réciproque, d'encouragement et de motivation entre chœurs.

La Fête suisse de chant est un reflet de la richesse musicale et de la diversité régionale des chœurs suisses.

La Fête suisse de chant constitue une plate-forme attrayante pour les prestations individuelles des chœurs participants.

La Fête suisse de chant encourage la composition d'œuvres chorales suisses.

### 2. Conditions cadres

La Fête suisse de chant organise diverses plateformes de concert et de rencontre, tels que par ex. concerts de rencontre, concerts de fête, concerts devant experts, ateliers et autres événements novateurs, ainsi que des chants communs.

L'organisateur s'efforce de réunir autant que possible des participants de toutes les régions linguistiques.

L'Union suisse des chorales USC édite à cette occasion un livret de chant avec de nouvelles compositions et d'autres pièces pour tous les genres de chorales. Les enfants et les jeunes sont intégrés à la fête.



Schweizerische Chorvereinigung  
Union suisse des chorales  
Unione svizzera dei cori  
Uniun svizra dals chors

### **3. Participation**

La participation à la Fête suisse de chant est ouverte à toutes les chorales de toutes les régions linguistiques et culturelles de Suisse.

L'organisateur décide de la participation éventuelle de chœurs provenant de l'étranger. Le nombre maximal de participants dépend des conditions locales.

Il faut viser au minimum la participation de 500 chœurs.

La couverture d'assurance est du ressort du participant. L'USC et l'organisateur déclinent toute forme de responsabilité.

### **4. Locaux des concerts**

Des locaux avec une acoustique appropriée et une logistique adéquate doivent être mis à disposition par l'organisateur pour toutes les prestations chorales ainsi que pour les préparatifs (mise en voix). En cas de pandémie, les dispositions en vigueur doivent être respectées.

### **5. Concerts devant experts**

#### **5.1. Prestation**

Les chœurs participant à la Fête suisse de chant ont la possibilité de chanter devant des experts.

Pour se préparer, chaque chœur dispose de 45 minutes au maximum pour la mise en voix dans un local séparé équipé d'un instrument à clavier.

Lors des concerts devant experts, il faut chanter au moins une pièce a cappella. Un piano droit ou à queue est à disposition, mais pas d'installation d'amplification.

Environ 12 mois avant la Fête suisse de chant, les chœurs participant à un concert devant experts (représentant(e)s du chœur), ainsi que les autres personnes intéressées, seront conviés à une séance d'échanges d'informations organisée sur le lieu de la fête par les chefs experts et l'organisateur.

#### **5.2. Entretien avec les experts**

Les experts auront un entretien d'une durée de 15 minutes avec les chœurs participants à l'issue de leur prestation ; les cinq premières ou dernières minutes peuvent être consacrées à un entretien individuel avec le directeur de chœur.

Aucun rapport écrit ne sera rédigé ; en revanche, les entretiens peuvent faire l'objet, par les chœurs, d'un procès-verbal et/ou d'un enregistrement.



Schweizerische Chorvereinigung  
Union suisse des chorales  
Unione svizzera dei cori  
Uniun svizra dals chors

### **5.3. Bases de l'évaluation**

Les chœurs seront jugés sur la base de la grille d'évaluation des experts de l'USC. Ce document peut être téléchargé sur le site de l'USC (<https://www.usc-scv.ch/index.php?pid=99&l=fr>).

### **5.4. Diplôme et évaluation**

Chaque chœur reçoit un diplôme de participation.

Lors de l'inscription, chaque chœur décide s'il souhaite également, ou non, recevoir une évaluation sous la forme d'une note pour sa prestation. Celle-ci ne peut pas être contestée et ne sera pas publiée officiellement.

Les chœurs ne désirant pas recevoir d'évaluation sous la forme d'une note recevront un diplôme de participation comportant la remarque « le chœur n'a pas désiré recevoir de mention ».

### **5.5. Partitions**

Jusqu'à trois mois au plus tard avant le début de la Fête suisse de chant, chaque chœur devra avoir remis à l'organisateur quatre partitions complètes et bien lisibles des chants qu'il présentera – en règle générale les partitions originales, y compris les éventuelles parties instrumentales.

Les partitions remises restent en possession de l'USC et ne seront pas renvoyées. Le chœur est responsable d'éventuelles questions de droits d'auteur.

## **6. Concerts de fête**

Les chœurs peuvent présenter un projet particulier dans le cadre d'un concert de fête. Ils doivent pour cela soumettre leur candidature à l'organisateur, qui effectuera un choix, en collaboration avec la Commission de musique de l'USC, en tenant compte des conditions locales. L'organisation de la réalisation du concert de fête reste du ressort de l'organisateur (comme par ex. choix des instruments mis à disposition, temps pour la mise en voix, locaux, raccords, etc.).

Le déroulement et la durée des concerts sont établis par l'organisateur.

L'USC participe aux frais de chaque chœur retenu par un montant de CHF 1000.-. La somme sera versée après l'exécution du concert.

## **7. Concerts de rencontre**

Les chœurs participant à la Fête suisse de chant peuvent donner un concert de rencontre avec un autre chœur ou avec un autre groupe actif culturellement.

Les chœurs soumettent leur candidature pour un concert de rencontre à l'organisateur, qui effectuera un choix en tenant compte des conditions locales. L'organisation de la réalisation du concert de fête reste du ressort de l'organisateur (comme par ex. choix des instruments mis à disposition, temps pour la mise en voix, locaux, raccords, etc.).



Schweizerische Chorvereinigung  
Union suisse des chorales  
Unione svizzera dei cori  
Uniun svizra dals chors

Le déroulement et la durée du concert seront établis par l'organisateur.

## **8. Chant commun**

L'organisateur organise chaque jour une séance de chant commun.

## **9. Chant libre**

Les participants sont invités à chanter spontanément sur les espaces pour chœurs mis à disposition.

Bien entendu, il est également possible de chanter spontanément et en tout temps en dehors de ces espaces.

## **10. Carte de fête / livret de chant**

Sont compris dans le prix de la carte de fête l'intégralité des entrées à tous les lieux d'exécution, concerts, etc., ainsi que le livret de chant édité par l'USC dans la version en pdf.

## **11. Droits d'auteur**

### **11.1. Enregistrements**

L'USC et l'organisateur ont le droit d'effectuer, sans devoir d'indemnité, des enregistrements sonores et vidéo durant toute la durée de la Fête suisse de chant.

Les droits sur ces enregistrements ainsi que sur les documents correspondants restent la propriété de l'USC.

En accord avec l'organisateur et l'USC, des droits peuvent être transmis à des tiers (par ex. droits de diffusion télévisuelle).

Les dispositions des droits d'auteur sont réservées.

### **11.2. SUISA**

Chaque chœur annonce les œuvres présentées lors de la Fête suisse de chant dans le cadre de la déclaration annuelle à la SUISA.

Le chœur est responsable des éventuels droits d'auteur.

## **12. Dispositions finales**

Sur la base de ce règlement, l'USC et l'organisateur concluent un contrat régissant les conditions organisationnelles et financières ainsi que les relations d'affaires mutuelles.

En cas d'incertitude, la version allemande de ce règlement de fête fait foi.



Schweizerische Chorvereinigung  
Union suisse des chorales  
Unione svizzera dei cori  
Uniun svizra dals chors

Pour le CO Gossau

Rolf Hefti, président de l'Association de soutien FSC'22

Lieu, date : .....

signature : .....

Marcel Wüthrich, secrétaire de l'Association de soutien FSC'22

Lieu, date : .....

signature : .....

Pour l'USC

Claude-André Mani, Président central

Lieu, date : .....

signature : .....